



LE MÉMORIAL BORDELAIS.

TABEAU DES MARÉES DEVANT BORDEAUX.

MARÉES DU 20.		MARÉES DU 21.	
Descendant.	Montant.	Descendant.	Montant.
Mat. 06 h. 04 m.	Mat. 01 h. 05 m.	Mat. 06 h. 50 m.	Mat. 01 h. 51 m.
Soir 06 h. 29 m.	Soir. 01 h. 28 m.	Soir. 07 h. 10 m.	Soir. 02 h. 11 m.

COMPAGNIE BORDELAISE.

Aujourd'hui jeudi un bateau partira pour Langon à une heure après midi.
Demain vendredi un bateau partira pour Langon à six heures du matin. Un second bateau partira pour Langon à trois heures après midi.
Le même jour un bateau descendra de Langon à dix heures du matin.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE. — Londres, 14 novembre.

Les consolidés ont ouvert à 87 1/8; à deux heures ils étaient à 86 7/8 et à 87 1/8 1/4; russes, 94 1/4 1/2; brésiliens, 64 1/4; portugais 55 3/4 58; danois, 61 3/4 62 1/2; mexicains, 34 1/4 1/2; colombiens, 18 1/2 19; grecs, 17 3/4 18 1/4; cortès, 10 1/2 11.

TURQUIE. — Smyrne, 27 septembre.

Une division sardaise, composée d'une frégate, une corvette et un brick, est entrée hier dans le port. Assitôt après avoir mouillé, la frégate a salué M. le contre-amiral autrichien Dandolo, qui est de retour déjà depuis quelque temps avec le vaisseau la *Bellonne*, d'une tournée qu'il a faite sur les côtes de la Macédoine.

Le 25, le commandant et l'état-major de la frégate américaine *Java* ont donné à bord un bal brillant auquel toute la société européenne de Smyrne était invitée, et qui s'est prolongé jusqu'au matin.

La flotille suédoise a paru le 6 à Egine, et est reparti le 9 pour la Méditerranée.

M. Bousquet Deschamps a adressé au *Courrier* une lettre pour lui demander de faire connaître à ses lecteurs qu'il a renoncé à sa part du *Courrier de Smyrne*; et qu'il est étranger à la rédaction et à la publication de cette feuille.

RUSSIE. — Saint-Petersbourg, 1.° novembre.

Nouvelles de l'armée de Turquie, du 11 au 17 octobre.

Aussitôt après la prise de Varna, le prince Eugène de Wurtemberg, à la tête de son détachement, se mit à la poursuite des troupes du pacha Omer-Vrione qui s'était retiré par la route de Constantinople, pendant la nuit du 11 au 12 octobre; la précipitation avec laquelle cette retraite s'était opérée, ne permit point à S. A. R. d'atteindre dans sa fuite l'ennemi qui abandonna sur la route ses caissons de munitions, ses convois, perdit même un drapeau, et ne s'arrêta que sur la rive droite du Kamichik, dans de forts retranchemens établis pour la défense d'un solide pont-levis jeté sur cette rivière.

D'après les dispositions qui avaient été prises, la poursuite de l'ennemi ne devait pas s'étendre au-delà du Kamichik; en conséquence, le prince Eugène occupa une position près du village de Petrikioi, et chargea le général-major baron Dellingshausen de surveiller les mouvemens de l'ennemi, avec l'avant-garde composée de la 3.° brigade de la 19.° division d'infanterie, d'une compagnie d'artillerie du Don et d'une demi-batterie de fusées à la Congrève, et d'attaquer le campement turc dans le cas où il en trouverait la possibilité.

Le 15 octobre, le général-major Dellingshausen se porta sur le Kamtchick, et découvrit un assez fort détachement d'infanterie et de cavalerie turques, qui avait passé la rivière dans l'intention d'élever sur la rive gauche des retranchemens pour la défense du pont-levis. A peine ce détachement eut-il aperçu notre avant-garde, qu'il commença l'attaque; mais, grâce à l'intrépidité avec laquelle le 37.° régiment de chasseurs soutint leur choc, et au feu bien dirigé de l'artillerie et des fusées, les Turcs ne tardèrent pas à prendre la fuite et à se précipiter en désordre sur le pont, qu'ils levèrent avant même de donner le temps à tous les leurs de passer la rivière, craignant que le 1.° bataillon du 38.° régiment de chasseurs, qui les poursuivait vigoureusement, ne pénétrât pêle-mêle avec eux dans les retranchemens de la rive opposée. Dans l'impossibilité de passer la rivière, le général-major Dellingshausen fut obligé de se contenter des succès déjà obtenus, et de mettre fin à toute opération ultérieure contre l'ennemi.

Notre perte, dans cette affaire, a été très-peu considérable; les Turcs au contraire en ont éprouvé une très-sensible, car un grand nombre des leurs, n'ayant pas eu le temps de passer le pont, se sont noyés dans la rivière, et leurs masses qui fuyaient en désordre sur la rive droite, pour regagner leurs retranchemens, restèrent long-temps exposées à la mitraille de nos batteries. Depuis cette affaire, les Turcs n'ont fait aucune nouvelle tentative, et la rive gauche du Kamtchik en est entièrement débarrassée.

Le but que l'on se proposait en faisant conserver à l'armée ses positions devant Choumla, ayant été atteint par la prise de Varna, les 6.° et 7.° corps ont reçu ordre de se cantonner à Varna et aux environs pour en défendre les approches; le 3.° corps doit prendre position sur la route de Choumla à Silistrie, afin de couvrir le siège de cette dernière forteresse, qui sera poursuivi avec la plus grande activité. On n'a point remarqué que ces mouvemens de nos troupes en aient occasionné aucun de la part de l'ennemi.

On a trouvé dans la forteresse de Varna, 162 pièces de canon de différens calibres, et une quantité considérable d'armes, de toutes sortes de poudre et de munitions de guerre.

Du 29 octobre.

Nous avons déjà annoncé, dans notre dernier numéro, l'heureux retour de S. M. l'empereur en parfaite santé dans cette capitale, le 14 de ce mois; entre onze heures et midi; nous nous empressons aujourd'hui de mettre sous les yeux de nos lecteurs les détails suivans sur le voyage de S. M. Lorsqu'à la suite de la prise mémorable de Varna, les troupes turques qui étaient accourues au secours de cette forteresse se furent retirées avec précipitation, et que S. M.

eut fait les dispositions nécessaires pour les opérations militaires, pour la destination des différens corps de troupes, et pour relever et augmenter les fortifications de Varna, S. M. I. prit la résolution de partir pour St-Petersbourg, de manière à y arriver le jour de naissance de son auguste mère. S. M. I. passa du vaisseau la *Ville de Paris* à bord du vaisseau l'*Impératrice-Marie*, et mit à la voile le 2 octobre.

Après 56 heures d'une navigation heureuse, il s'éleva une tempête terrible, telle que les marins les plus expérimentés ne se souvenaient pas d'en avoir jamais essayé de semblable, et dont les raffales endommagèrent tous les agrès du vaisseau; cet ouragan ne s'apaisa qu'au bout de 24 heures, et le vaisseau jeta l'ancre dans le port d'Odessa le 8, à trois heures du matin, après six jours de traversée. L'empereur ne s'étant arrêté que deux heures à Odessa, se mit en route pour Saint-Petersbourg, où S. M. I. arriva le jour même de l'heureux anniversaire de S. M. l'impératrice-mère, ainsi qu'elle se l'était proposé, et au moment où personne ne s'attendait encore à son retour.

Par ordre du jour du 13 septembre dernier, rendu à bord du vaisseau la *Ville de Paris*, S. M. l'empereur a daigné ordonner que le régiment d'infanterie de Schirvan prit à l'avenir le nom de régiment d'infanterie du général comte Paskévitch d'Erivan.

Odessa, 25 octobre.

Nouvelles des opérations de l'armée d'Asie mineure jusqu'au 5 octobre.

L'adjutant-général comte Paskévitch d'Erivan annonce que les villes de Bayazid et de Diadin ont été prises par le détachement du général-major Tschifschiwadzen. Ce général s'est également emparé du fort de Topra-Kalé qui couvre le pachalik de Bayazid et domine la route d'Erzeroum. Nos troupes ont été partout accueillies avec joie par les habitans.

Il est arrivé ici beaucoup de transports de grains. Cet article est fort demandé et les prix sont en hausse.

Du 27. — La campagne paraît être finie pour cette année, et nos troupes, sauf celles qui sont employées au siège de Silistria, vont prendre leurs quartiers d'hiver. On espère ici que les puissances mettront cette suspension naturelle d'hostilités à profit pour rétablir la paix. Ce n'est pas que notre ville ait jusqu'à ce moment beaucoup souffert de la guerre. Nous avons été chargés de fournir à tous les besoins de l'armée; beaucoup de nos maisons de commerce y ont fait des gains considérables, et le cultivateur, l'artisan et le fabricant y ont également profité. Mais pendant ce temps, Alexandrie peut devenir un marché important pour les produits naturels, et le monde commerçant nous perdre de vue. Il est donc de notre intérêt que la paix soit rétablie le plus tôt possible pour que les étrangers reprennent l'habitude de fréquenter notre port.

ROYAUME DE FRANCE.

PARIS, le 17 novembre.

A neuf heures, le Roi et S. A. R. M. le Dauphin sont partis pour aller chasser dans le bois de Versailles. M. le duc de Gramont a accompagné S. M.

Hier, ayant la messe, M. de Treitlinger, ministre résidant de Saxe-Weimar, a présenté au Roi, en audience particulière la lettre de notification de la naissance d'une princesse dont est accouchée S. A. R. M. Bernard de Saxe-Weimar-Eisenach.

Le Roi a reçu en audience particulière M. le baron de Villeneuve, directeur-général des postes.

Le Roi et LL. AA. RR. M. le Dauphin, Madame la Dauphine, ont honoré de leur présence la soirée de S. A. R. MADAME, duchesse de Berry.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES.

Par ordonnance de ce jour, le Roi a fixé le nombre des écoles secondaires ecclésiastiques des diocèses de Bayonne, Evreux, Limoges, Nantes, Périgueux, Rennes et St.-Dié, et désigné les communes où ces écoles demeureront établies.

Par une autre ordonnance, le Roi a agréé les nominations faites par les évêques de ces diocèses, des supérieurs ou directeurs de ces établissemens.

Le tout conformément à l'ordonnance du 16 juin, dont les dispositions seront successivement exécutées.

Par une autre ordonnance, le Roi a supprimé la place de directeur des affaires ecclésiastiques, créée par ordonnance royale du 1.° septembre 1824, et occupée jusqu'ici par M. l'abbé de la Chapelle, nommé conseiller d'Etat en service ordinaire.

Le sieur abbé Busson est nommé secrétaire-général du ministère des affaires ecclésiastiques. (*Moniteur*).

Une ordonnance du Roi, en date du 16 novembre, contient ce qui suit:

- 1.° La place de directeur de l'instruction publique est supprimée.
- 2.° Notre ministre secrétaire-d'Etat au département de l'instruction publique est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Cette place était occupée par M. Charpit de Courville.

Il y aura, le 20 de ce mois, une séance publique à l'Académie française, pour la réception de M. de Barante.

Le nommé Castel, accusé d'avoir émis ou fabriqué de faux billets de 500 fr. de la Banque de France, sera traduit devant la cour d'assises dans le courant de décembre.

En arrivant à la direction générale des postes, M. de Villeneuve s'est assuré que le cabinet noir n'existait pas.

M. le comte Abrial, pair de France, vient de mourir à Paris. Il laisse sa pairie à un fils unique, aujourd'hui maître des requêtes.

On annonce qu'un marin voyant une dame frappée d'apoplexie foudroyante, avait conseillé de lui mettre dans la bouche une cuillerée de gros sel gris, et que cette dame avait été, par ce moyen, arrachée à une mort certaine. Nous ignorons si le fait est exact; mais un remède aussi simple mériterait au moins de fixer l'attention des personnes qui exercent l'art de guérir; car si son efficacité était véritablement reconnue, son emploi est si facile que l'on devrait à ce généreux marin beaucoup de reconnaissance. Il y a une foule de cas où les remèdes les plus simples produisent les plus prompts effets. Dans les saignemens de nez, par exemple, qu'on se place un petit morcean de papier sous la langue, le sang s'arrête immédiatement. Il faut que l'hémorragie soit considérable et vig-

lente pour qu'elle ne cède pas à l'emploi de ce moyen. Il resterait à chercher les causes de cette efficacité, mais il suffit pour les malades que l'effet soit prompt.

Economie rurale. — Moyens de débarrasser les arbres des vers, chenilles et autres insectes. — La méthode suivante, dont nous ne saurions donner l'explication, est employée en Amérique avec beaucoup de succès. Elle consiste à faire au tronc de l'arbre un trou qui pénètre jusqu'au cœur; on remplit exactement ce trou de soufre, et on le bouche solidement avec une cheville. Pour un arbre de quatre à huit pieds de diamètre, le trou doit être assez grand pour que l'on puisse y entrer le petit d.igt. On en augmente ou on en diminue la largeur, selon que l'arbre est plus ou moins gros. Ordinairement les insectes disparaissent au bout de quarante huit heures, quelquefois un peu plus tard; mais toujours est-il certain qu'ils disparaissent.

COMMISSION D'ENQUÊTE.

Après une assez longue interruption, la commission a tenu hier une séance dans laquelle a été entendu le rapport fait au nom de la sous-commission chargée de l'examen des questions relatives aux fers.

La discussion s'est prolongée, et il a été dressé une série de questions sur lesquelles on invoque les lumières du commerce de France. Ce travail a présenté, dit-on, d'assez sérieuses difficultés. Il s'agissait sur-tout d'éviter de faire pressentir, par la position de certaines questions, l'opinion de la commission, opinion qui ne peut être encore fixée. Enfin, on est tombé d'accord sur le point proposé.

Il a été décidé que l'enquête aura lieu, non devant des sections de la commission, mais en présence de tous les membres.

La question de publicité est toujours flottante; il a même été convenu que rien des travaux préliminaires ne serait connu. Cette résolution ne présage rien de bon pour l'avenir. Il faut cependant espérer que le ministre se décidera à faire connaître au commerce la série de questions adoptées dans la séance d'hier.

On assure que les séances vont se succéder avec rapidité; la première aura lieu, dit-on, mardi. M. le comte d'Argout fera le rapport sur les sucres, au nom de la sous-commission, composée de MM. Jacques Lefebvre, Filleau Saint-Hilaire et lui.

Celle des fers était, comme nous l'avons dit, composée de MM. Portal, Humann et Gauthier.

BOURSE DE PARIS, du 17 novembre.

Cinq p. cent, jours, du 22 septemb. 1828. — 106 f. 30 c. 25 c.
Trois pour cent, 74 f. 85 c. 80 c. 85 c.
Actions de la Banque, 1850 f.
Obligations de la ville de Paris, 1655 fr. 00 c.
Rente de Naples, Falconnet, 79 f. 95 c. 80 f. 79 f. 90 c.
Emprunt royal d'Espagne, 79 5/8 3/4.

BORDEAUX.

NOUVELLE CHRONIQUE DE LA VILLE DE BAYONNE,

PAR UN BAYONNAIS.

L'histoire la plus intéressante pour tout lecteur animé de l'amour de la patrie, est sans contredit l'histoire de son propre pays; et plus cette histoire est limitée ou concentrée autour des lieux qui l'ont vu naître, plus il trouve d'intérêt et de charmes dans la chronique des vieux temps, dans les récits qui lui retracent les institutions, les mœurs et la fortune de ses ancêtres, ou enfin des hommes qui ont habité, avant lui, les mêmes lieux; mais aujourd'hui que la curiosité pour toutes les antiquités de notre France est devenue une passion universelle, la chronique particulière d'une province ou d'une ville n'est plus bornée à un intérêt purement local, elle est sûre d'exciter vivement la curiosité générale. Ceci est encore plus vrai quand il s'agit d'une ville telle que Bayonne, dont l'histoire particulière se lie à tant d'événemens importants de l'histoire générale de trois grands peuples, les Français, les Anglais et les Espagnols, pendant près de huit siècles. Aussi, nous ne doutons pas que la *Nouvelle chronique de Bayonne* n'obtienne un véritable succès par le puissant intérêt des choses que l'on y trouve ou retrouve, car on pense bien que dans ce qui se rapporte à l'histoire générale, presque tout était déjà connu. Nous disons presque tout, vu que, sous ce rapport, il y a quelques particularités à apprendre.

Une ville telle que Bayonne (l'ancienne *Lampurdum*, d'où le pays de labour ou labour conserve encore son nom), réunirait aujourd'hui à de grands souvenirs historiques des souvenirs locaux bien intéressans, si ses diverses fortunes eussent été fidèlement décrites et fidèlement conservées. Une ville doit avoir existé là dès la plus haute antiquité; c'est l'embouchure d'un grand fleuve, c'est un port de mer, et, ce qui est encore plus important, une des clés du passage entre les deux riches pays situés en-deça et au-delà des Pyrénées. A-t-elle vu passer une partie de l'armée d'Annibal? A-t-elle servi de refuge à ces Cantabres indomptés que les Romains ne purent jamais soumettre? L'auteur de la *Chronique* prétend que les Basques sont précisément les descendants directs et sans mélange de ces anciens Cantabres, et que la langue basque n'est que l'ancien cantabre, opinion qui nous semble sujette à bien des objections. Bayonne a certainement vu passer dans ses murs ou sous ses murs les Goths, les Visigoths et autres barbares, jusqu'au sixième siècle, et plus tard les Sarrasins vaincus par Charles Martel; malheureusement on ne trouve presque aucune trace de ces grands événemens dans la *Nouvelle Chronique*. Ce n'est pas que nous prétendions en faire un reproche à l'auteur; nous le blâmerions au contraire si, à défaut de monumens historiques, relatifs à sa ville natale, il avait eu recours à son imagination pour en créer. Les faits consignés dans sa *Chronique* remontent d'ailleurs à une assez haute antiquité, et ce n'est pas sa faute si plusieurs de ces faits ne sont intéressans que pour la ville de Bayonne.

Nous aurions pourtant voulu plus d'art dans la composition, (car il faut faire aussi la part de la critique); les choses et les faits les plus incohérens par leur nature y sont jetés pêle-mêle, sans autre liaison qu'une parité de date; et ce qui produit un peu de confusion sur-tout dans le premier volume. Peut-être eût-il mieux valu former plusieurs groupes de faits analogues, sauf à revenir plusieurs fois sur la même époque, c'est-à-dire à l'envisager successivement sous divers points de vue, ainsi que Voltaire l'a fait dans son *Essai sur les mœurs*. Peu importe la différence énorme entre une histoire générale de l'Europe et la chronique particulière d'une petite ville: il faut toujours éviter la confusion, classer les faits, enfin trouver le meilleur moyen de soulager la mémoire du lecteur. Cette légère critique ne s'adresse guère qu'au premier volume; le second, quoique beaucoup moins curieux par les faits, le devint par leurs développemens et par les anecdotes qui s'y rattachent. Nous avons lu particulièrement avec intérêt tout ce qui se rapporte à l'équipée de Buonaparte au château de Marac, et aux suites de cette grande tricherie. L'auteur parle sans colère et sans enthousiasme, de l'homme qui nous a fait tant de mal. Il raconte ce qu'il a vu, et nous pouvons assurer qu'il raconte avec vérité, car nous l'avons vu aussi.

Bayonne a été une cité puissante sous la domination des Anglais, qui lui avaient accordé de grands privilèges, autant par intérêt que par reconnaissance. Le plus grand de tous était sans contredit l'indépendance de son

gouvernement municipal, reconnue par une charte, qui assurait à la bourgeoisie bayonnaise la libre élection de ses magistrats municipaux et judiciaires.

Voici une nouvelle preuve de la mauvaise foi de certains publicistes qui prétendent que le besoin de constitutions et de chartes est une *maladie particulière* à notre époque, inconnue en France jusqu'à nos jours. Nous disons *mauvaise foi* et non point ignorance, car il n'est pas vraisemblable que ces publicistes connaissent assez peu l'histoire de France pour ignorer les efforts constans de nos villes pour obtenir l'établissement des communes, efforts tantôt secondés, tantôt contrariés par les Rois de France, et qui ont fait couler des torrens de sang pendant plusieurs siècles du moyen âge. La ville de Bayonne, plus heureuse que tant d'autres, avait obtenu, sans combat, mais non sans instances et sans sacrifices, sa charte particulière, des Rois d'Angleterre, devenus maîtres de toute la Guyenne qu'Éléonore leur avait apportée en dot. Cette charte, fort étendue, lui assurait, non-seulement les franchises municipales, mais de grandes douceurs sous les rapports de l'impôt, des douanes et du commerce. Aussi la ville s'éleva-t-elle en peu de temps au plus haut degré de prospérité et de puissance. Elle fut en état d'entreprendre des expéditions militaires de terre et sur-tout de mer, qu'une grande province pourrait à peine entreprendre aujourd'hui, tant est fécond le régime de la liberté!

Voici un autre fait qui bat en ruine les déclamations des mêmes publicistes, lesquels prétendent que la liberté et la prospérité des peuples sont un danger pour le trône, qu'elles provoquent à la désobéissance et à la rébellion. Jamais peuple ne se montra aussi fidèle à son Roi que les Bayonnais au souverain qui leur avait concédé une charte. Ils firent, pour soutenir sa cause, des efforts prodigieux et des sacrifices sans nombre. Enfin, trahis par la victoire, ils étaient vaincus et n'étaient pas soumis; il fallut avoir recours à un miracle, pour leur persuader que le Ciel les condamnait à devenir Français.

La raison de leur attachement à l'Angleterre est aisée à concevoir. Sous le régime de la Charte, concédée par les rois d'Angleterre, les Bayonnais avaient une cité, une patrie; sous la domination française, ils prévoyaient la perte plus ou moins éloignée de leur commerce et de leurs libertés, comme cela arriva en effet peu à peu, malgré d'apparentes concessions, malgré des promesses souvent renouvelées et presque toujours mal tenues.

L'amour des libertés locales n'a pas abandonné les Bayonnais, si nous en jugeons par le passage suivant, dont nous approuvons parfaitement l'esprit, et que nous prenons dans la page 453 du second volume de la *Nouvelle Chronique*:

« En comparant l'état de la ville de Bayonne en 1789 et en 1827, on est tenté de croire que le soleil de la liberté, pour embrasser l'horizon de la France, a dû se retirer, au moins en partie, des lieux qu'il éclairait autrefois de ses rayons. Que sont devenues ces franchises commerciales, cette administration populaire, cette juridiction municipale, nobles institutions qui, il y a quarante ans, dans une ville peu considérable par sa population et son étendue, donnaient de l'importance et de la dignité aux fonctions locales, flattaient l'orgueil des familles, et les attachaient au sol natal par les liens de la reconnaissance, des souvenirs, et d'une considération héréditaire? Sous le gouvernement constitutionnel, sans droits ou prérogatives qui lui soient propres, sans aucun intérêt commun, la cité n'est plus qu'un vain nom; les magistrats, cessés investis de ses pouvoirs et du soin de sa défense, sont des officiers de la couronne. Nous n'ignorons pas que ce changement, subversif de toute subordination légale, s'est opéré sous l'empire, lorsqu'un soldat de la liberté, élevé au rang des rois, dans l'enivrement de la gloire et de la puissance, s'arrogea le monopole des droits nationaux. Cependant le mal se prolonge; et dans un pays gouverné par la Charte depuis plus de treize ans, on est justement étonné de ne voir flotter encore nulle part la vieille bannière des communes ».

Nota. Cet ouvrage, 2 vol. in-8.°, se vend à Bayonne, chez M. Gosse, libraire.

La nuit passée et l'avant-dernière nuit, il a été volé dans divers quartiers de la ville une centaine de marteaux en cuivre; la police est sur la trace des voleurs.

— Un filou qui, la foire dernière, logeait dans une auberge près de la Douane, avait volé à plusieurs voyageurs une somme de 1,800 fr. et divers objets, est venu se présenter aujourd'hui dans cette même auberge, et a été reconnu par le maître de la maison, qui l'a invité à entrer chez lui, l'a renfermé, et a été chercher la police de suite s'est emparée du voleur.

— Avant-hier, vers les six heures du soir, un jeune homme de 30 ans environ, s'est jeté d'une fenêtre du second étage de la maison faisant l'encoignure de rue Saint-Louis aux Chartrons, près les magasins de M. Haux. Il a été de suite transporté à l'hôpital. On attribue cet acte de désespoir à l'impossibilité où il se trouvait de payer une dette.

Nous avons annoncé dernièrement la relâche dans les Pertuis du brick le *Landais*, de Bordeaux, capitaine Maugens, venant de la Guadeloupe, armateurs MM. Bejt frères; nous venons aujourd'hui donner quelques détails sur le voyage périlleux de ce navire, et rendre hommage aux talens et au courage du capitaine Maugens, en donnant l'extrait d'une lettre qui nous a été communiquée:

Huit jours après son départ de la Guadeloupe, il aperçut avant à lui un navire en détresse; étant parvenu le long de bord, il trouva ce navire flottant entre deux eaux et cinq hommes qui s'étaient réfugiés dans la hune de misaine; malgré le gros temps et le danger qu'il y avait, il mit le canot à ramer pour aller recueillir ces malheureux (c'était un Anglais); parvenus à bord du *Landais*, tous les secours leur furent prodigués; regardant le capitaine Maugens comme leur sauveur, ils lui témoignèrent toute leur reconnaissance, en lui disant que depuis treize jours ils étaient dans cette cruelle position, n'ayant pour tout aliment que de la viande crue salée et de la farine broyée avec de l'eau de mer, et qu'au moyen d'une barrique d'eau, qu'ils étaient parvenus, en plongeant, à retirer de la cale, ils avaient ainsi prolongé leur triste existence jusqu'au moment où ils avaient aperçu le *Landais*.

Le courage du capitaine Maugens, après cette action digne du cœur d'un marin français, devait être mis à de nouvelles épreuves, et en effet, huit jours plus tard il se trouva à peu près dans une semblable situation.

Dans la nuit du 21 septembre, il éprouva une tempête des plus affreuses; après avoir pris toutes les précautions suffisantes et ne conservant que les voiles nécessaires pour soutenir le navire, vers quatre heures du matin, il vint d'une manière épouvantable; demi-heure après, un coup de vent enleva toutes les voiles, la foudre tomba à bord, je ne voyais que du feu dans tous les cordages, et les morceaux de voiles qui restaient aux quatre relingues; l'odeur du soufre lui était, ainsi qu'à son équipage, presque la respiration.

Le navire n'ayant plus de voile pour se soutenir, vint en travers à la lame; dans ce moment il reçut un coup de mer qui mit le navire sur le côté, l'eau par-dessus la lice jusqu'au panneau de la cale et à moitié chaviré; dans cette position critique, et voyant le moment où leur navire allait couler, tout son équipage découragé et dans la consternation, ne perdant pas la tête et usant du sang-froid dont il était animé, le capitaine Maugens, au moment d'être percé, ne vit d'autres ressources que d'abattre la mâture; muni d'une hache, il s'élança dans les porte-haubans pour couper les cordages qui tenaient le grand mât, afin de le faire tomber. Les coups de mer le jetèrent quatre fois sur le pont sans pouvoir réussir; ne perdant pas courage, et malgré les contusions que lui avaient

procurées ses chutes, il s'élança une cinquième fois dans les porte-haubans, parvint à couper les cordages et le grand mât, avec le secours de son frère, qui ne le quitta pas d'un seul instant.

Le grand mât coupé, le navire se redressa et arriva vent arrière; alors une partie de l'équipage fut à son secours pour couper le restant des cordages, afin de débarrasser le mât qui était à la traîne; dégagé de sa mâture, le navire gouverna bien.

La journée du 21 fut encore affreuse, ventant à faire trembler, la mer terrible, courant le navire de l'avant à l'arrière, attendant à chaque instant d'être englouti; ils restèrent dans cette déplorable situation pendant quarante-huit heures à fuir devant le temps, sans pouvoir faire servir un morceau de toile, qui était enlevé aussitôt qu'on l'avait dévergué. Les malheureux anglais qui avaient été sauvés, ne pouvaient se lasser d'admirer le sang-froid et le courage du capitaine Maugens, ainsi que les bonnes qualités du *Landais*, qui venait de les sauver une seconde fois d'une mort presque certaine.

Quatre jours après, le beau temps étant venu, l'équipage travailla une huitaine à installer des mâts, des cordes et des voiles pour continuer sa route; étant alors à 800 lieues de France, ils ont été visités par un pirate colombien qui, voyant leur état de détresse, ne leur fit aucun mal.

Depuis ces événemens ils ont reçu trois coups de vent; celui du 13 octobre notamment leur fit encore beaucoup de mal; il défonça une partie des pavois de tribord et bâbord.

Le 20 du même mois, ils rencontrèrent un navire de Hambourg, où ils embarquèrent, selon leur désir, deux des naufragés, le capitaine et le second.

En vue de Cordouan, au moment d'entrer en rivière de Bordeaux, le vent ayant passé au sud, forte brise, ayant apparence du mauvais temps, il a été obligé de relâcher dans les Pertuis pour sauver le navire et la cargaison. Il a été contrarié pendant trente jours, étant constamment à cinquante lieues de Bordeaux, manquant presque de tous vivres et voulant relâcher à Lorient, qu'il avait en vue; mais le vent l'ayant contrarié, il fit route pour Bordeaux. N'ayant pu entrer, il a relâché dans les Pertuis dans un état déplorable, ayant perdu dans les cinq coups de vents les objets ci-après :

Son grand mât, tout son grément, voilures, deux misaines, tous les focs, deux perroquets, la brigantine, les gréemens, la cornette, le guy, deux huniers, toutes les bonnettes; le reste du grément hors de service. Le navire fait beaucoup d'eau depuis le jour où il a démâté.

Les deux derniers coups de vents lui ont enlevé le porte-manteau, six pièces à eau, les cages à poules, les charnières, le banc de cuisine, la guérite de la cuisine, lui ont défoncé les pavois de tribord et bâbord, enfin l'ont mis dans un état désastreux.

Telle est la relation succincte des événemens survenus au *Landais*, dans son voyage de la Guadeloupe aux Pertuis, dans laquelle on ne peut s'empêcher d'admirer la conduite, le cœur généreux du capitaine Maugens. Espérons que ce dévouement ne sera pas oublié!

Gibraltar, 30 octobre. — Etat sanitaire de la place de Gibraltar, le 24 octobre : 917 malades 21 morts; le 25, 905 malades 19 morts; le 26, 867 malades 21 morts; le 27, 803 malades 14 morts; le 28, 792 malades 19 morts; le 29, 766 malades 25 morts; le 30, 746 malades 15 morts. Les progrès de la maladie commencent à s'atténuer, car ce sont les premiers jours qui nous présentent le moins de mortalité. Il est évidemment reconnu qu'il est très-peu de personnes auxquelles cette maladie ne s'est point communiquée.

— On écrit de St-Sébastien, le 12 novembre :

Deux bâtimens français chargés de grains sont dans notre port prêts à mettre à la voile pour Rouen; le brigantin anglais *l'Emma* se dispose aussi à en charger pour l'Angleterre.

La Gazette universelle de Lyon a publié dans son dernier numéro l'article suivant :

« C'est demain que *la Gazette universelle de Lyon* cesse de paraître. . . . Depuis quelques années les organes des saines doctrines diminuent : malheur réel, que, pour ce qui nous touche, il n'a pas été en notre pouvoir d'éloigner plus long-temps. . . . *La Gazette universelle* succombe sous le poids de ses charges. Nous ne nous étions point fait illusion sur l'étendue des sacrifices que nous nous imposions : de nouvelles lois fiscales sont venues les aggraver, et résoudre en faveur des journaux de la capitale le problème jusqu'alors douteux du succès des feuilles de provinces. Tout se tourne aujourd'hui contre celles-ci ; et le nouveau mode introduit depuis trois années dans le service des courriers, livre le midi même aux journaux de Paris vingt-quatre heures avant que nous puissions nous y montrer. C'est contre tous ces obstacles que nos forces se sont épuisées ».

— On écrit de Toulon, le 11 novembre :

Il paraît que la France va être dégagée du fardeau de la guerre qu'elle avait à soutenir contre les Algériens. Cette nouvelle a causé une surprise agréable aux habitans de cette ville. Le brick du roi *la Champenoise*, commandé par M. Vallin, lieutenant de vaisseau, est arrivé sur notre rade du lazaret, hier à 6 heures du soir, venant des parages d'Alger. Il a rapporté que s'étant approché de la ville d'Alger, le dey lui a expédié des dépêches pour le capitaine de vaisseau de la Bretonnière, commandant le blocus, dans lesquelles étaient contenues des propositions de paix très-avantageuses pour la France. Espérons que si notre gouvernement trouve les offres du dey satisfaisantes, il s'empressera de les accueillir. Une plus noble mission appelle nos forces navales dans le Levant; il est temps enfin que la France ne s'occupe plus à guerroyer avec quelques corsaires algériens, que deux ou trois bricks de guerre pourraient contenir. Le brick *la Champenoise* a apporté des dépêches du commandant du blocus d'Alger pour le gouvernement français.

La frégate *la Galathée* a enfin terminé ses réparations auxquelles on travaillait depuis plus d'un mois. Elle est sortie ce matin du port et a pris mouillage en rade. Elle partira sous peu de jours avec le vaisseau *le Scipion*. On continue le chargement des transports napolitains, nolisés pour le compte du gouvernement; des forçats sont employés à charger des planches et autres effets de campement sur ceux qui sont amarrés au quai du port Marchand, et les ouvriers de l'arsenal chargent sur d'autres transports qui sont dans le port militaire, des caisses de fusils, de sabres et autres armes; déjà quelques centaines de caisses sont à bord.

On a répandu dans la journée quelques bruits qui se trouvent en contradiction avec les dépêches du général Maisoc. On prétend que les troupes françaises composant la brigade du général Schneider, avaient obtenu une capitulation de la part du pacha de Patras, et que cette dernière ville s'était rendue à discrétion; mais on dit que les forts de Lépante et le château de Morée tenant encore, et que les garnisons n'ayant pas voulu les rendre, cela avait déterminé l'amiral de Rigny à se transporter dans le golfe de Lépante avec quelques bâtimens souses ordres, et à canonner les forts qui opposaient quelque résistance. Le combat n'a pas duré long-temps; mais on assure qu'une corvette française a souffert dans son grément et a perdu quelques hommes. Les forts se sont enfin rendus à discrétion comme la ville. Ces nouvelles méritent confirmation; elles sont répandues sur la foi de quelques lettres qui nous paraissent suspectes ou écrites par des personnes mal informées. Les maladies continuent à exercer quelques ravages dans notre corps d'armée. Cependant le nombre des malades paraît

diminuer depuis que nos troupes ont pris leurs quartiers dans les villes de Coron, Modon, Navarin et Patras. On écrit de Navarin que nous avons à regretter la perte de quatre ingénieurs, deux chirurgiens, quelques officiers et plusieurs soldats. La mortalité continuait encore le 11 octobre, mais avec moins de force, et l'on espérait beaucoup que le casernement des troupes et les soins qu'en serait à portée de procurer aux malades dans les hôpitaux, arrêteraient les progrès des maladies dont notre armée se trouvait atteinte par suite de l'air mal sain, des pluies abondantes et du manque d'abri que les soldats avaient éprouvés dans leur campement.

— On écrit de Pau, le 17 novembre :

Il s'est fait un assez grand nombre d'affaires pendant les deux derniers jours de la foire St-Martin. Quelques chevaux ont été achetés pour les remotes, mais on a remarqué que les acheteurs recherchaient davantage le bon marché que la beauté des sujets, et que les chevaux les plus médiocres ont été préférés. Au lieu de donner à des entrepreneurs la mission d'acheter les chevaux de remonte, ne serait-il pas plus simple de charger de ce soin des officiers non moins entendus et plus désintéressés? Par là on réunirait l'avantage de mieux monter la cavalerie, d'économiser les droits de commission et d'encourager les propriétaires qui chercheraient alors sans doute davantage à soigner la qualité des sujets. Le prix que passe le gouvernement est de 560 fr. Les achats se sont faits à 200, 250 et quelques-uns très-rares à 300 fr.

On assure qu'il s'est vendu une quantité considérable de pores qui doivent être dirigés sur Bordeaux.

La vente des mulets a eu cette année une faveur marquée mais à très-bas prix. Les uns en petit nombre ont été achetés pour les provinces limitrophes de l'Espagne, tous les autres pour la Saintonge. Chose bien remarquable, autrefois les marchands de la Saintonge accouraient dans nos foires afin de vendre leurs mulets; aujourd'hui que le prix des mulets a baissé de plus d'un tiers, ils n'y viennent plus que pour acheter les nôtres. Ce changement est facile à expliquer; le commerce avec l'Espagne était la principale cause de prospérité de nos contrées. Les droits (1) d'entrée excessifs qui ont été établis sur nos bestiaux et surtout les dissensions qui dévorent l'Espagne sont venus tarir cette source lucrative de transactions. Maintenant on voit encore quelques Espagnols dans nos marchés, mais ou ils manquent de capitaux ou ils ne veulent acheter qu'à vil prix. Il en est des peuples comme des individus; ce n'est qu'au moyen d'échanges que s'alimentent leurs relations, et il est évident que celui qui ne produit rien doit diminuer ses demandes, et tôt ou tard finir par se ruiner. Telle est la position de l'Espagne à l'égard de la France. L'état de gêne où nous nous trouvons réduits, ne cessera que lorsque notre gouvernement exigera du gouvernement espagnol des garanties qui assurent à la fois nos intérêts et puissent rendre ce triste pays à la tranquillité et à l'industrie. Peut-être avons-nous été assez prodigues de sacrifices pour que sinote gouvernement réclamait avec fermeté les concessions dont nous parlons, il fût presque assuré de les obtenir. Jusque là on pourra bien créer de fastueuses commissions, faire de brillantes promesses; toutes ces pompeuses manifestations uniquement employées dans l'intérêt des départemens du Nord, n'apporteront pas le moindre allégement à nos maux.

Malgré l'affluence considérable qui se pressait à la foire, il n'est arrivé aucun grave accident et aucune rixe n'a eu lieu.

— La première colonne de l'armée venant de Cadix arrivera à Bayonne le 20 novembre; elle est commandée par M. le maréchal de camp vicomte de Geniés, et se compose de 85 officiers, 1513 soldats et 349 chevaux.

La seconde colonne, sous les ordres de M. le colonel baron de Rascas, arrive le 21; elle compte 82 officiers, 1268 soldats et 315 chevaux.

La troisième colonne, commandée par M. le colonel Horrie, arrive le 22; 65 officiers, 1370 soldats et 174 chevaux en font partie.

Enfin, la quatrième et dernière colonne, commandée par le colonel Paty, arrive le 23; on y compte 99 officiers, 194 soldats et 891 chevaux.

Extrait d'une lettre de Navarin, du 14 octobre.

Le fort et la ville de Patras ont été occupés par nos troupes le 7 de ce mois, à 3 heures et demie de l'après-midi, depuis le 4 nous avions débarqué nos trois régimens, commandés par le général Schneider; les forces navales se composaient des frégates *la Duchesse-de-Berry*, *la Didon*, *l'Armide* et *l'Echo*. Ce n'est qu'après bien des négociations que les Turcs se sont décidés à évacuer la place, à condition qu'on leur donnerait des moyens de transports, les uns pour la Romélie, les autres pour Smyrne et Alexandrie.

La ville bâtie en amphithéâtre, et la citadelle qui était bien armée, étaient susceptibles d'une longue défense. Le fort de Patras qui est sur le rivage est très-bien situé, et aurait pu nous faire beaucoup de mal avec les 65 pièces de canons dont il est garni, si ces pièces avaient été bien servies. Quelques-uns de nos bâtimens de guerre sont destinés à escorter les navires qui vont prendre les Turcs à Patras, pour les conduire à leur destination; à leur retour ils escorteront à Toulon les transports qui ne seront plus nécessaires ici.

NOUVELLES MARITIMES.

Navires entrés en rivière de Bordeaux.

L'Enès, cap. Barneche, ven. de la Vera-Cruz; le *Diligent*, cap. Gassie, ven. de l'Inde; la *Dorade* et le *Comte-Fox*, ven. du Sénégal.

Le navire *l'Égédie*, cap. Mallet, arm. M. Bergés, ven. du Sénégal, est entré de relâche à l'Aiguillon, ayant, dit-on, de fortes avaries, entr'autres une voie qui lui donne plusieurs pieds d'eau dans la cale. Le capitaine Mallet a fait demander, aussitôt son arrivée, quatre hommes de secours, pour aider à la pompe et soulager l'équipage.

Le chargement du navire *le Gustave-Anna*, cap. Bernard, arm. M. J. B. Préaut, ven. de Hambourg, consiste :

Pour MM. Clossmann et C., 1 grenier merrain; Guzol et Flouch frères, 1 dito; J. Fortuné et fils, 2 ballots peaux de mouton, 22 caisses de toile; le porteur, 1 caisse contenant une forte piano; J. D. Wetzel, 8 caisses toile; Laval et Moras, 12 caisses toile; Marié, 59 bques. vin blanc; Geisler, 70 barils viande salée; le porteur 1 grenier merrain; Provençal et Barkausen, 1 bqe. et 1 malle contenant livres, notes, linges, lits, habillement; Fleury Godde, 1 ballot toile, 7 barils beurre; Merckil et Scroder, 214 blocs plomb; le porteur 1 caisse échantillons 6 douzaines tours en cheveux en retour.

Le chargement du navire *la Nouvelle-Louise*, cap. Chemisard, armateur M. J. B. de Ynigo, v. de San Blas, avec 450,000 piastres en lingots, 2000 qx. bois de la Colombie, 9 passagers.

A passé la revue, le *Nouvel-Indigène*, c. Noguez, all. à la Martinique.

— Le *Mercur*, cap. Miquelina, est arrivé à Bayonne, ven. du Havre.

MOUVEMENT DU BAS DE LA RIVIÈRE.

Royan, le 17 novembre. — Légère brise de S. E., beau temps et belle mer; il est sorti environ 60 caboteurs et les bâtimens suivans :

Le brick français *Creton*, cap. Metaisie, du Legué, all. audit lieu; le brick

(1) Les mulets payent un droit de 65 fr. par tête pour leur introduction dans l'intérieur de l'Espagne.

anglais *Rowchester*, cap Swanson, all. à Leith; le koff hanovrien *Die Stadt-Aurich*, c. Ebeling, all. à Stettin.

Dans l'après-midi, calme; il est descendu sur la rade du Verdon deux galiotes qui avaient remonté à Richard.

Arrivages dans divers ports.

Est arrivé au Havre, le St-Jean, c. Hardeben, v. de Bayonne. Sont entrés en rivière de Nantes, le brick français l'Amélie, ven. de Terre-Neuve, chargé de morue, à la consignation de M. Soubzmain, armateur; le trois-mâts français l'Aimable-Gréole, c. Lacroix, v. de la Guadeloupe en 36 jours de mer, à la consignation de M. P. Vince, armateur.

Sont arrivés à St.-Malo, l'Elisabeth, c. Geoffroy, v. de Bordeaux; la Célestine, c. Guguen; le Paul, c. Bunt; l'Ange, c. Gautier; le Clément, c. Baurtruche, ven. tous de Terre-Neuve.

Sorties de divers ports.

Esi parti de Rouen, la Bien-Aimée, c. Couédel, all. à Bordeaux.

Etaient en vue du port de Marseille, à l'ouest de Planier, le 15 novembre, le brick l'Espérance, chargé de morue; le brick danois le Titus, chargé de blé; un navire à trois mâts, chargé, inconnu, et plusieurs bateaux à voile latine.

Etaient en quarantaine à Dieudonné (Marseille).

Le navire le Félix, c. A. J. Revest, ven. du Fort-Royal (Martinique), avec 352 bqs. 16 tierç. 10 quarts sucre brut, 45 quarts café, 6 tierç. 3 quarts tafia, 15 caisses canéfica, 3 tierç. vieux cuivre, 1 caisse girofle, 12 dito liqueurs, 2300 kil. bois de campêche, pour divers; le navire adressé à M. Félix Anthoine.

Extraits de registres de la Chambre syndicale des courtiers de commerce de Bordeaux.

NOTES DES VENTES FAITES SUR LA PLACE DE BORDEAUX.

Du 19 novembre 1828.
Les 50 kilogrammes.

- 214 mélis, 114 fr.
 - 163 bâtardes, 105 fr.
 - 174 bâtardes, 113 fr.
 - 200 vergeois, 77 fr. 50 c.
 - 23 demi-pièces sirop, 18 fr.
- Le demi-kilogramme.*
- 10 tierç. café Martinique, acq, 1 fr. 25 c.
 - 30 balles dito Bourbon dito, 1 fr. 20 c.
 - 5 boucauts dito Caroline dito, 1 fr. 37 c. 1/2.
 - 14 boucauts dito St-Yago, en ent. réel, 58 c.
 - 74 quarts dito dito dito ditto
 - 15 quintaux dito ditto ditto ditto, 61 c. 1/4.
 - 31 balles girofle Bourbon, dito fictif, 1 fr. 50 c.
 - 27 caisses indigo Bengale, à divers prix.
 - 100 quitanx sucre en pain, bonne 2.°, pour la réexportation, 56 c. 1/4.
 - 30 dito ditto ditto, belle 2.°, 1 fr. 18 c. 3/4.
 - 25 dito ditto ditto bonne 2.°, 1 fr. 16 c. 1/4.

AVIS DIVERS.

— Félix Parizot, rue Ste.-Catherine, n.° 17, prévient MM. les amateurs de musique et le commerce qu'il vient d'ouvrir un vaste salon, à l'instar des premiers établissemens de la capitale, consacré entièrement à recevoir un grand assortiment de pianos des premiers facteurs de Paris et de l'étranger, et qu'on trouvera dans ses autres magasins un beau choix d'excellens pianos pour la location, et tout ce qui a rapport au commerce des instrumens de musique.

Il prévient en outre qu'ayant un très-grand atelier, il entreprend toutes les réparations de forté-pianos, et qu'il adapte des mécaniques à échappement en remplacement des anciens mécanismes, à mouvement double et simple.

— Pilules napolitaines de Poisson, pharmacien breveté du Roi, rue du Roule, n.° 11, à Paris.

Elles guérissent en peu de jours et sans accident les maladies secrètes, récentes ou invétérées; deux ou trois suffisent pour se guérir.

On trouve aussi au même endroit les pilules balsamiques de baume de Copahu solidifié, préparées par l'auteur même de cette précieuse découverte.

Le dépôt est à l'hôtel de Fumel, rue Esprit-des-Lois, n.° 1.

— Un marchand de nouveautés, qui a déballé rue des Ayres, n.° 17, en face de la rue du Poisson-Salé, voulant se défaire promptement de ses marchandises, vendra de gré à gré, en détail, à 25 pour 100 au-dessous du cours, un grand assortiment de schalls de laine en tous genres dans les prix de 3 fr. jusqu'à 50 fr. et au-dessus, ainsi que d'autres articles. Il n'est ici que jusqu'au 20 du courant sans plus.

— Le sieur Ramel, jardinier-fleuriste, venant de Paris, est arrivé dans cette ville avec une très-belle collection de toutes sortes de plantes d'agrémens ainsi que des oignons de fleurs de toutes espèces; griffes de renoncules et pattes d'anémones de très-belles et rares espèces; graines de fleurs de toutes qualités. Toutes les plantes sont en mottes et en très-bon état. Il n'est ici que pour huit jours; il est logé fossés de l'Intendance, n.° 39.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

— Le sieur Meynieu, pâtissier, demeurant place Puypaulin, a transféré son domicile rue Porte-Dijeaux, n.° 24.

BIENS FONDS A VENDRE.

Le domaine de Taupignac, situé à une lieue de Royan, sur la route de Royan à la Tremblade.

Ce bien, de la contenance d'environ cent cinquante et un hectares, se compose:

- 1.° Du corps principal du domaine, consistant en maison de maître, écuries, granges, chais, brûlerie, dans le meilleur état d'entretien; en trente-sept hectares de bois, dix-neuf hectares de vignes et vingt-neuf hectares de jardins, prés et terres labourables;
- 2.° D'une métairie de trente-cinq hectares de prés et terre labourable;
- 3.° D'une autre métairie de trente hectares de prés et terre labourable;
- 4.° D'un moulin à vent, avec plus d'un hectare de terres et prés qui en dépendent.

Ou donnera toute facilité aux acquéreurs pour le paiement.

S'adresser à Royan, chez M.° Tondut, notaire à Taupignac; chez l'agent des propriétaires, et à Rochefort, chez M.° Allard, notaire.

— Adjudication définitive, le mercredi dix décembre prochain, à midi précis, en l'étude de M.° Sicard, notaire à Bordeaux, sise rue de la Mercy, n.° 16, de la terre ou domaine d'Agassac, située commune de Ludon en Médoc, et par extension dans celle d'Arsac, arrondissement de Bordeaux, de la contenance totale de 249 hectares 81 ares 84 centiares, ou 784 journaux.

Cette terre, ci-devant baronnie, a été estimée, par experts judiciairement nommés, la somme de 500,396 fr. (Voir, pour la plus ample désignation, notre feuille du 15 du courant, n.° 5839).

S'adresser, pour de plus amples renseignements et pour connaître le cahier des charges, audit M.° Sicard, en sa demeure susdite, et à M.° Pères, An-

drieu et Bernada, avoués poursuivans et co-litans, demeurant à Bordeaux, le premier rue de la Mercy, n.° 3; le second rue St.-Siméon, n.° 4, et le troisième rue des Palanques, n.° 18.

— Vente d'un grand domaine de Madron, avec château, bâtimens d'exploitation, métairies, terres labourables, bois, vignes, près; contenant en superficie totale 245 hectares 44 ares 3 centiares, situé près de Toulouse, département de la Haute-Garonne. Ce domaine est d'un rapport d'environ 25,000 fr.

Il a été estimé, par expert, 503,485 fr. 25 c. Cette estimation servira de mise à prix. L'adjudication préparatoire aura lieu le 24 novembre 1828, et l'adjudication définitive le 8 décembre 1828, en l'étude et par le ministère de M.° Amillau, notaire à Toulouse, hêtre de midi.

S'adresser, pour les renseignements, à Bordeaux, à M.° Chéron, avoué potrsuivant la vente, allées de Tourny, n.° 2.

MARCHANDISES ET AUTRES EFFETS A VENDRE.

— On vend en gros et en détail truffes de première qualité, du Périgord et de Cahors, chez Martial Barbier; rue Muguet, n.° 13, près la Rousselle.

— De gré à gré, l'ameublement de deux chambres et une cuisine propre pour un petit ménage. On facilitera l'acquéreur en lui donnant un délai pour le paiement, s'il le désire. S'adresser au bureau de l'Indicateur, aux lettres LC.

A LOUER.

— Une maison cours d'Aquitaine, n.° 48, ayant issue rue Saintonge. Elle se compose d'un rez-de-chaussée, avec cuisine et salon sur le devant, trois pièces au premier avec balcon, et trois au deuxième étage avec banquette, le tout plafonné et tapissé à neuf, les cheminées en marbre; plus, une chambre au troisième étage et un beau grenier. Il y a un belvédère, duquel on découvre aisément tous les arrondissemens des cantons environnans.

A louer de suite.

Une jolie maison, située rue d'Arnaud-Miquieu, n.° 2, tapissée, plafonnée, escalier à l'anglaise; pour la voir, à la boutique à côté, et pour le prix, rue Fondaudège, n.° 16.

DEMANDES.

— Une demoiselle de 36 à 38 ans désirerait se placer pour dame de compagnie ou dans un petit ménage d'une seule personne.

S'adresser, pour les renseignements, rue Saint-Chrystoli, n.° 6, chez M.° Charles.

— Un ancien professeur de littérature (de Paris), retiré à Bordeaux, désire prendre en pension un jeune homme, français ou étranger, de 15 à 18 ans, dont il se chargerait de perfectionner l'éducation. S'adresser à M. F. Jouanet, rue de la Trésorerie, n.° 82, ou à M. H. C. Guilhe, rue Mautrec, n.° 6.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Vente par voie de licitation, entre majeurs, en un seul lot, dix enchères, avec admission des étrangers, à l'audience des criées du tribunal de première instance de Bordeaux, au palais de justice, rue de Gourgues, de deux maisons ou échoppes, situées à Bordeaux, rue Belleville, n.° 12 et 13, appartenant aux sieurs Alexis Brunet et Louis-René Bremiers. — Adjudication définitive le lundi premier décembre mil huit cent vingt-huit, à midi précis.

En exécution de deux jugemens contradictoirement rendus entre les parties qui seront ci-après nommées et qualifiées, par le tribunal de première instance de Bordeaux, les seize janvier et dix-neuf avril mil huit cent vingt-huit, enregistrés et expédiés en bonne et due forme, par le sieur Dupuy, greffier, et signifiés tant à avoué qu'à domicile.

Et à la requête, poursuite et diligence du sieur Alexis Brunet, menuisier, demeurant et domicilié autrefois à Bordeaux, rue Bonnafoux, n.° 3, et actuellement commune du Bouscat, pour lequel M.° Gabriel Andrieu, avoué au tribunal de première instance de Bordeaux, demeurant en ladite ville, rue Saint-Siméon, n.° 4, est, comme autrefois, constitué et chargé d'occuper;

En présence du sieur Louis-René Bremiers, propriétaire, cultivateur, demeurant au bourg et commune d'Archigny, canton de Vouneuil, arrondissement de Châtellerault, département de la Vienne, pris au nom et comme seul et unique héritier de défunt Jacques-Hilaire Bremiers, son frère; ledit sieur Louis-René Bremiers ayant comme autrefois, pour avoué près ledit tribunal, M.° Etienne Pères, demeurant audit Bordeaux, rue de la Mercy, n.° 3;

Il sera, à l'audience des criées du tribunal de première instance de Bordeaux, au palais de justice, rue de Gourgues, procédé, le lundi premier décembre mil huit cent vingt-huit, à midi précis, à une nouvelle lecture et publication du cahier des charges déposé au greffe dudit tribunal, le vingt-sept septembre précédent, pour parvenir à la vente dont il s'agit, et immédiatement à l'ouverture et réception des enchères, et à l'adjudication définitive, en un seul lot, à l'extinction des feux et dans les formes prescrites par la loi, des deux maisons ou échoppes dont la désignation sommaire est ci-après:

DÉSIGNATION SOMMAIRE.

Maisons ou échoppes situées à Bordeaux, rue Belleville, n.° 12 et 13.

Ces maisons ou échoppes se composent de trois chambres en façade, avec cheminées et greniers au-dessus, d'une grande cour au derrière complantée de ceps de vignes formant tonnelle et d'un très-beau figuier, d'une vaste salle planchée, avec cheminée en marbre et grenier au-dessus, du côté du nord, et de deux chambres dont une disposée en cuisine du côté du couchant; sous la chambre portant le n.° 13, et sous la grande salle, il existe une soute de cave avec descente à vin; au-dessus de cette grande salle sont une petite cour et un cabinet d'aisance; dans deux des trois chambres en façade, il y a un évier et un fourneau.

L'emplacement occupé par ces bâtimens et cour a quatre cent quatre mètres vingt-trois centimètres de superficie environ.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, et pour connaître les titres de propriété ainsi que le cahier des charges qui est déposé au greffe, où l'on peut aussi en prendre communication, à M.° Andrieu et Pères, avoués, poursuivant et co-litans, en leurs demeures susdites.

Nota. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoué.

Pour placard original, Signé ANDRIEU, avoué.
Enregistré à Bordeaux, le 18 novembre 1828; reçu un franc 10 centimes.

Pour pouvoir d'insertion: Signé TARDIEU.
Signé ANDRIEU.

GRAND-THÉÂTRE. — A six heures un quart.

Sixième et avant-dernière représentation de la troupe anglaise.

Jeanne-Shore. — Le Premier Jour de Noce.

On trouvera la traduction de *Jeanne-Shore*, chez le concierge du Grand-Théâtre. L'administration croit devoir prévenir le public, que dans le cas où il daignerait honorer la troupe anglaise en lui demandant de différer son départ, elle est dans l'impossibilité de le faire et que la représentation de samedi sera sans remise la dernière.

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS. — A six heures.

La Saint-Valentin. — Joseph H. — Frontin, mari-garçon — Maison en loterie.

THÉÂTRE-MOLIÈRE. — A six heures.

M. Rossignol. — Les Deux Forçats. — Le Compagnon d'infortune.